

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 10 (dont 0 procuration) Date de la convocation : 17/04/2026	L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre avril à 20 h 30 Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire Présents : Murielle ARNAUD, Christian BAFOIL, Sébastien BOYER, Murielle BUFFAY, Nicolas BUFFAY, Murielle DAUTRICHE, Christian LASSAIGNE, Françoise PELISSIER, Patrick PELISSIER, Nathalie THOMAS Absent : Thierry CHARBONNIER Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER
---	--

◆ Le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20/03/2026. Aucune observation formulée sur le PV.

Le procès-verbal est adopté.

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

[illegible]

OBJET : VOTE DU BUDGET

Délibération n° 15-2026 - Approbation du Compte Administratif 2025

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2025 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public d'Issoire, et fait ressortir un excédent de 722 735,29 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 25 947,63 € pour la section d'investissement.

(Le maire s'étant retiré pour le vote, il y a 9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délégation n° 16-2026 - Approbation du Compte de Gestion 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2025, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le comptable public d'Issoire, n'appelle aucune observation ni aucune remarque.

(10 présents – 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n° 17-2026 - Affectation du résultat 2025

Après avoir entendu la lecture du compte administratif 2025 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 722 735,29 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide de reporter en fonctionnement 122 735,29 € (*ligne R 002*) et en investissement 600 000 € (*ligne R 1068*)

(10 présents – 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n° 18-2026 – Fiscalité et taxes : Vote des taux et produits d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Pour 2026, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes, à savoir :

	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâtie	40,38 %	72 846 €
Taxe foncière non bâtie	79,00 %	52 772 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	13,00 %	13 130 €
	<i>TOTAL</i>	<u>138 748 €</u>

(10 présents – 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délégation n° 19-2026 - Vote du budget 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 440 578 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 1 068 606 €.

(10 présents – 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆ ◆

OBJET : Désignation d'un référent agricole

A horizontal line of 20 small, solid black diamonds arranged in a single row, used as a section separator.

OBJET : Convention de pâturage : attribution de la parcelle ZX 3 (Habitants de La Brugière et Aurazat)

[illegible]

OBJET : Convention de pâturage : détermination de la redevance 2026 pour les parcelles ZI 37 et ZI 40 (Habitants de Zanières)

A horizontal line of 20 small, solid black diamonds arranged in a single row, used as a section separator.